



TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° Siret 523 399 327 00015

Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084

Rue Aristide Dumont - 26400 CREST



Tel Président : 06 26 33 18 57

Email : president@touretdetours.fr

Site web : www.touretdetours.fr

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre -
64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS - N° d'immatriculation : IM075100382
Assurance RCP et assurances optionnelles Groupama/Willis Towers Watson 92800 Puteaux
Garantie financière 8-10rue d'Astorg 75008 Paris

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE



SEJOUR ITINERANT - GORGES ET SOURCES DE L'ALLIER

du lundi 20 mai au dimanche 26 mai 2024

COUT DU SEJOUR : 420 euros par personne

(Le tarif de covoiturage sera précisé le jour du départ)

Responsable du séjour : Sylvie FORGE - Tel 06 44 97 48 75

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 29 février 2024

Le séjour est ouvert exclusivement aux adhérents de Tour et Détours.

Nombre de participants et déplacements : 12 minimum et 14 maximum

Altitude Maxi 1503 m - Mini 654 m

Date et durée du séjour : Du lundi 20 mai au dimanche 26 mai (6 nuits / 7 jours)

PREVOIR : contenant / boîte pour la salade - **pique-nique du 1er jour.**

Equipement habituel du randonneur : vêtements chauds, lunettes de soleil, crème solaire, chapeaux et vêtement de pluie, lampe frontale.

→ Possibilité d'achat de panier-repas dans les gîtes.

ACCOMPAGNATRICE : Sylvie FORGE tel 06 44 97 48 75

PROGRAMME : NIVEAU MOYEN

PROGRAMME DU SEJOUR

Jour 1 Lundi 20 mai

- Trajet Crest- Pont d'Alleyras 160 km - 3h00 - On laisse les voitures à la gare de Pont d'Alleyras
- TER (Clermont Ferrand - Nimes) de Pont d'Alleyras à Bastide Puylaurent
- Départ 14h55 ⇒ Arrivée 16h04
- Nuit à La Bastide-Puylaurent hôtel restaurant Les Genêts

Jour 2 mardi 21 mai : La Bastide-Puylaurent à Cheylard-l'Évêque

- 23 km +700 md et -600 md → environ. 7h de marche - sources de l'Allier
- Nuit à Cheylard-l'Évêque - Refuge du Moure

Jour 3 mercredi 22 mai : Cheylard-l'Évêque à Langogne

- 17.5 km +300 md et -500 md → environ. 5h de marche
- Nuit à Langogne - Hôtel Beauséjour

Jour 4 jeudi 23 mai : Langogne à Landos

- 20 km +600 md et -400 md → environ 6h30 de marche
- Nuit à Landos - Gîte restaurant La bascule

Jour 5 vendredi 24 mai : Landos à Chapeauroux

- 22 km +450 md et -350 md → (environ 6h30 de marche)
- Nuit à Chapeauroux - chambres d'hotels Beauséjour

Jour 6 samedi 25 mai : Chapeauroux à Pont d'Alleyras

- 23 km +700 md et -700 md → environ 7h de marche
- On récupère les voitures.
- Direction Saint-Privat d'Allier - nuit au gîte « un escargot dans sa coquille »

Jour 7 Dimanche 26 mai retour sur Crest avec visite du Puy en Velay.

Remarque : Le programme et les itinéraires peuvent être modifiés sur décision des responsables selon les conditions climatiques et la forme des participants.

Ce prix comprend l'hébergement en demi-pension (gites, hôtels ou chambre d'hôte) du repas du premier soir au petit déjeuner du dernier jour (sont inclus boissons aux repas, café/infusion le soir), le transfert des bagages par la malle postale, le transfert SNCF, les taxes de séjour et l'immatriculation tourisme.

Ne sont pas compris dans le séjour les pique-niques de midi, le covoiturage, les dépenses personnelles et tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

INSCRIPTIONS : Contacter Sylvie FORGE 06 44 97 48 75

- par téléphone → indiquez vos NOM et PRENOM si vous avez le répondeur
- par sms → je vous enverrai un sms indiquant que j'ai bien reçu votre demande

Si disponibilité, je vous ferai parvenir par mail :

- UN BULLETIN D'INSCRIPTION
- UN BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES.

Votre inscription deviendra définitive après signature et RENVOI DE CES 2 BULLETINS, ACCOMPAGNES d'un chèque (acompte + assurance) à l'ordre de TOUR ET DETOURS et adressé à : TOUR ET DETOURS - Rue Aristide Dumont - 26400 CREST

→ Le bulletin d'inscription doit être correctement rempli et bien lisible avec n° de licence et adresse mail.

→ Dans tous les cas, nous retourner le bulletin de souscription aux assurances signé (Annexe 11) même si vous n'y souscrivez pas, en cochant la case attestant que vous avez eu connaissance des conditions d'assurance.

→ L'ACOMPTE + EVENTUELLEMENT SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE EN UN SEUL CHEQUE

→ Préciser le séjour concerné au dos des chèques ainsi que le nom des personnes concernées.

PAIEMENT

- 1er acompte à l'inscription : 200 € + assurance optionnelle souscrite simultanément à l'inscription. → Impératif : même date sur le bulletin d'inscription et sur le bulletin de souscription à l'assurance.

- solde : 220 € au 15 avril 2024.

→ **PLUS SIMPLE** : Vous pouvez nous adresser vos 2 chèques en même temps que l'inscription, chaque chèque sera encaissé à l'échéance indiquée ci-dessus... et ça évite d'oublier !

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

→ Annulation jusqu'au 14 avril 2024 inclus : retenue du 1er acompte (200 €)

→ Annulation après le 14 avril 2024 ou non présentation au départ : retenue de la totalité des sommes versées.

→→→ **SAUF** :

- Si vous trouvez un remplaçant ou si nous avons des adhérents en liste d'attente

- Si vous avez souscrit l'assurance annulation et que vous remplissez les conditions requises de remboursement par l'assurance annulation.

➤➤➤ En aucun cas, la souscription aux assurances optionnelles n'est remboursable.

Fait à Crest, le 10 janvier 2024

La Responsable du séjour :

Sylvie FORGE

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

Pièces jointes ou téléchargeables sur www.touretdetours.fr

Bulletin d'information préalable - Annexes 10 & 11 : notice d'assurances optionnelles et contrat - Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme.